



---

Etaient présents : Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : François DESCOEUR, François LACHAZE

Ordre du Jour

1. Choix Prestataire SPS: Col de Légal et Hôtel d'entreprises
2. Choix fournisseur véhicule
3. DETR
4. RIFSEEP
5. Document unique de prévention des risques
6. Conseil Communautaire des jeunes
7. Questions diverses

---

1. Choix prestataire coordination SPS Col de Légal et Hôtel d'entreprises (DEB\_2016\_027)

→ Les élus décident à l'unanimité, de retenir la proposition du cabinet AB Ingénierie pour ces deux prestations:

- Foyer d'activités et d'hébergement du Col de Légal : 1825€HT
- Hôtel d'entreprises : 1825€HT

2. Choix prestataire véhicule propre ( DEB\_2016\_028)

→ Les élus décident à l'unanimité, de retenir la proposition du garage ARNAUD à Aurillac pour la fourniture d'un véhicule Hybride AURIS pour un montant de 20150€TTC.

Il précise que le véhicule sera floqué.

3. DETR

Le Président rappelle aux élus que la réflexion sur le développement du numérique à l'école avance et que l'élaboration des projets en lien avec l'éducation nationale est à rendre pour le 31 mai par les municipalités.

Il précise que cette action a fait l'objet d'une première tranche de financement sur la partie réseaux au titre de la DETR.

Il devra être déposée une seconde demande de DETR pour les équipements ainsi qu'une demande sur l'intégralité du projet au FEDER.

#### 4. RIFSEEP

Le Président demande à ce que soit lancé un travail de réflexion préalable.

#### 5. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DEB 2016 029)

→ Les élus valident, à l'unanimité, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action et s'engage à mettre en oeuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

#### 6. Conseil communautaire des jeunes

Le Président rappelle la réflexion autour la création d'un Conseil Communautaire des Jeunes.

Les objectifs sont de :

- appliquer le principe de citoyenneté,
- faire entendre leur voix,
- rencontrer des intervenants
- réaliser des projets (de la phase de réflexion en passant par le budget puis à sa réalisation).

Le Conseil Communautaire sera composé au maximum de 27 jeunes (nés entre 2001 et 2005), soit un représentant par commune. Les jeunes conseillers auront le choix entre deux groupes de commissions :

- Les commissions sport et environnement,
- Les commissions culture et solidarité.

Chacune de ces commissions sera encadrée par un agent de la communauté de communes, et un conseiller communautaire tuteur.

Les maires auront comme mission d'informer les jeunes sur leur commune et devront mettre en place l'élection du conseiller communautaire jeune sur le mode de scrutin au suffrage universel direct à la majorité relative.

La mise en place de ce projet est prévue pour septembre 2016.

#### 7. Questions diverses

##### a. Contrat territorial de bassin versant Cère amont

→ Les élus décident d'ajourner ce dossier.

##### b. Musée de Salers

→ Les élus décident d'ajourner ce dossier.